

Section

Hellemmes (ateliers)

Ligne de Lille à Tournai

Subdivision N° 1

TRAVAUX EN EXPLOITATION

Liasse N°

Bâtiments

Sous-liasse N° 249

Agrandissement de l'école

Dossier N°

d'apprentissage

Année 1939 N° 114

Année 19 Nos

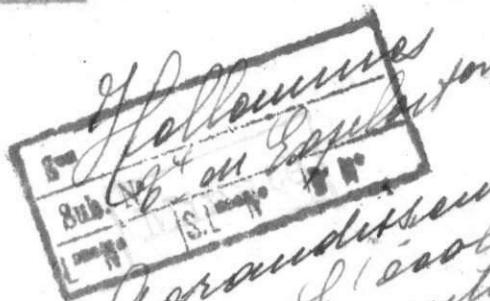
Année 19 Nos

Année 1940 N° 5275

Année 19 Nos

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
	<u>1939</u>					
1	20 Aout	Vigier		Le Poitevin		cl. déc.
2	23 Mai	Brichet		Cambounac		cl
3	13 juin	Guillaume		Delehaye		cl
4	16 Novembre	Guillaume		Delehaye		cl, déc.
4 bis	20 sept.	Ministre		Président S.N.C.F.		cl
5	7/10	Delehaye		Guillaume		cl
6	12 oct.	Flament		Guillaume		cl
7	17 "	Demaux		Delehaye		cl
	<u>1940</u>					
8	26/2	Vigier		Delehaye		cl
9	26/2	Vigier		Delehaye		cl
10	4/4	Vigier		Guillaume		cl

à M. GUERBER pour avis.
 M. MEROK, suite à sa note du 5 avril 1939 à M. PEIRANI.
 M. DHALLUIN pour avis.
 M. DELEHAYE pour avis.
 M. PEFFERKORN, suite à ses renseignements du 17 avril 1939.



*Agrandissement
de l'école
d'apprentissage*

UR. N. 48

CHAPELLE, AULNOYE,
MENS et HELLEMANS

Agrandissement des Ecoles
d'apprentissage.

20 Avril 1939

NORD - TRAVAIL	
Service Central	
25 AVR. 1939	
Rép. L. S.	Prép.
N° 114	1

Monsieur le G.R.P. de la DIVISION du SERVICE GÉNÉRAL
du MATERIEL et de la TRACTION.

En m'adressant, par une annotation du 26 mars, copie d'un projet de lettre de M. le Directeur de l'Exploitation à M. le Directeur du Service Central du Matériel relative aux projets visés en marge, lettre qui a été signée, je crois, le 29 mars derniers, vous n'avez fait parvenir, pour établir, les programmes de travaux envisagés à AULNOYE, MENS et HELLEMANS.

En ce qui concerne la CHAPELLE, il est indiqué dans la lettre susvisée qu'il n'est prévu " que l'utilisation, pour les démonstrations pratiques, de 2 voies de montage de l'Atelier central " et que " cette affectation, qui ne nécessitera que quelques aménagements peu importants reste subordonnée à l'approbation du projet de remaniement de l'Atelier".

Je n'ai pas d'objection aux programmes des travaux projetés à AULNOYE, MENS et HELLEMANS, mais alors que dans la lettre du 29 mars précitée, l'assurance a été donnée à M. Jean Lévy, que, " bien que le devis détaillé ne soit pas encore établi... il restera dans les limites du crédit accordé ", c'est-à-dire de la dotation de 360.000 F qui figure au programme des T.C. de 1939, les dits projets sont évalués, pour le Service de la Voie et des Établissements, à 1.120.000 Frs environ dont 1.074.500 Frs à T.C., suivant la décomposition ci-après.

L.S.V.P.

*ig d.
au M. de l'Ateliers
meilleure ligne*

CLASSÉ

	1.0.	2.0.	3.0.	Total
1.0.000	14.000	25.500 ²	2.500 ²	42.000 ²
2.0.000	7.000	35.000	2.500	47.500
3.0.000	10.000	60.000	7.500	77.500
	31.000	80.500	12.500	112.000

L'importance de ces chiffres révèle :

1^{er} de la nécessité d'édifier en supposant les nouvelles cloisons en lieu de déplacer parment et empêcher, comme il est envisagé dans la lettre du 27 mars, les cloisons en bois existantes, celles-ci ne peuvent supporter les charges qu'il est indispensable d'établir dans les locaux.

2^{me} de l'établissement des dits plafonds, de la réfection intérieure des murs et d'appropriation assez importante des parois des cloisons et rideaux.

3^{me} de l'extension du chauffage, qui entraîne le renouvellement des installations existantes déjà anciennes, lesquelles devraient être renouvelées.

4^{me} du renouvellement des installations électriques.

L'estimation ci-dessus devrait être complétée par le devis du Service de l'Énergie et de la Chaleur concernant le réaménagement des cloisons, les accès aux vestiaires, les établets et les meubles utiles, fardoirs compris.

Je me permets de vous faire à nouveau l'opportunité de revoir ces projets étant donné l'importance de la dépense.

En tout cas, il y aurait lieu, semble-t-il, d'indiquer à M. Jean Lévy, comme suite à la lettre du 27 mars, le montant des dépenses à prévoir, et de lui demander, s'il est d'accord, de saisir de ces projets M. Pichot qui devrait faire connaissance à M. le Directeur de l'Exploitation, s'il convient de préparer le dossier ministériel.

Ceci suppose qu'en ferait une seule présentation au Ministre pour les 3 projets, dont le montant total à 2.0. est supérieur à 1.000.000 Frs.

Si le Service Central des Installations Fises préfère les considérer séparément, les projets d'ALBRECHT et d'ESTLAURE, qui sont tous deux compris entre 200.000 Frs et 1.000.000 Frs, devraient être présentés directement par ce Service à M. le Directeur du Contrôle Technique, sous nouvelle intervention de la Région, conformément à la procédure simplifiée récemment instituée par la décision ministérielle A5 115-36 du 25 février

1959. Mais le projet de 1200 étant inférieur à 200.000 Frs devait alors être réalisé au compte d'exploitation, et, faute de ressources suffisantes au budget d'exploitation de 1959 du Service de la Voie et des Bâtiments, son exécution devrait être ajournée à un exercice ultérieur. L'attentus de M. Jean Lévy devrait être apposé sur ces différentes points dans la lettre lui indiquant le montant des dépenses, et je vous demanderai de veiller bien faire parvenir à M. Flament une copie de cette lettre.

Je vous serais enfin obligé de donner un peu de favur tout spécial à cette affaire, le Service Central des Installations Fixes, sur le désir exprimé par M. le Directeur Général, nous ayant demandé de liquider dans le plus bref délai la présentation des projets qui figurent à notre programme des T.G. de 1959.

Dans votre annotation du 26 mars précédent, vous ajoutiez qu'en ce qui concerne ALBONI, un accord était intervenu avec les Services locaux de la Voie, et que les travaux devaient être entrepris immédiatement. Ceci avait bien été envisagé en janvier dernier. Mais, précisément en raison de l'insuffisance de nos dotations budgétaires au compte d'exploitation, il a été décidé, depuis lors, d'ajourner l'exécution de ces travaux en attendant l'approbation du présent projet T.G.

Le chef de la Direction des Bâtiments

H. Lévy

DECALQUE à M. PEIRANI

Tirage de la minute pour Monsieur LANCRENON, Chef du Service du Matériel et de la Traction, avec 1 ex. des dessins (implantations et détails)
Copie de la Minute à M. PEFFERKORN avec 1 ex. des estimations et des dessins (implantations et détails) et prière de faire le nécessaire pour A et B, d'accord avec les services intéressés du Matériel et de la Traction
Copie à M. AUBRY avec un ex. des estimations.
Copie à M. LECLERCQ, avec 4 ex. des estimations
Copie à M. VIGIER

Orig d'
Aulnoye
M. VIGIER

VB.N. db

ATELIERS D'AULNOYE
LENS et HELLEMES

Extension et aménagement
des Ecoles d'Apprentissage

Agéandisement
de l'école
d'apprentissage

13 Juin 1939. TRAVAUX
Service Central

19 JUIN 1939

Rep. L. S. Presse

N° 114 2

1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100
101	102
103	104
105	106
107	108
109	110
111	112
113	114
115	116
117	118
119	120
121	122
123	124
125	126
127	128
129	130
131	132
133	134
135	136
137	138
139	140
141	142
143	144
145	146
147	148
149	150
151	152
153	154
155	156
157	158
159	160
161	162
163	164
165	166
167	168
169	170
171	172
173	174
175	176
177	178
179	180
181	182
183	184
185	186
187	188
189	190
191	192
193	194
195	196
197	198
199	200
201	202
203	204
205	206
207	208
209	210
211	212
213	214
215	216
217	218
219	220
221	222
223	224
225	226
227	228
229	230
231	232
233	234
235	236
237	238
239	240
241	242
243	244
245	246
247	248
249	250
251	252
253	254
255	256
257	258
259	260
261	262
263	264
265	266
267	268
269	270
271	272
273	274
275	276
277	278
279	280
281	282
283	284
285	286
287	288
289	290
291	292
293	294
295	296
297	298
299	300
301	302
303	304
305	306
307	308
309	310
311	312
313	314
315	316
317	318
319	320
321	322
323	324
325	326
327	328
329	330
331	332
333	334
335	336
337	338
339	340
341	342
343	344
345	346
347	348
349	350
351	352
353	354
355	356
357	358
359	360
361	362
363	364
365	366
367	368
369	370
371	372
373	374
375	376
377	378
379	380
381	382
383	384
385	386
387	388
389	390
391	392
393	394
395	396
397	398
399	400
401	402
403	404
405	406
407	408
409	410
411	412
413	414
415	416
417	418
419	420
421	422
423	424
425	426
427	428
429	430
431	432
433	434
435	436
437	438
439	440
441	442
443	444
445	446
447	448
449	450
451	452
453	454
455	456
457	458
459	460
461	462
463	464
465	466
467	468
469	470
471	472
473	474
475	476
477	478
479	480
481	482
483	484
485	486
487	488
489	490
491	492
493	494
495	496
497	498
499	500
501	502
503	504
505	506
507	508
509	510
511	512
513	514
515	516
517	518
519	520
521	522
523	524
525	526
527	528
529	530
531	532
533	534
535	536
537	538
539	540
541	542
543	544
545	546
547	548
549	550
551	552
553	554
555	556
557	558
559	560
561	562
563	564
565	566
567	568
569	570
571	572
573	574
575	576
577	578
579	580
581	582
583	584
585	586
587	588
589	590
591	592
593	594
595	596
597	598
599	600
601	602
603	604
605	606
607	608
609	610
611	612
613	614
615	616
617	618
619	620
621	622
623	624
625	626
627	628
629	630
631	632
633	634
635	636
637	638
639	640
641	642
643	644
645	646
647	648
649	650
651	652
653	654
655	656
657	658
659	660
661	662
663	664
665	666
667	668
669	670
671	672
673	674
675	676
677	678
679	680
681	682
683	684
685	686
687	688
689	690
691	692
693	694
695	696
697	698
699	700
701	702
703	704
705	706
707	708
709	710
711	712
713	714
715	716
717	718
719	720
721	722
723	724
725	726
727	728
729	730
731	732
733	734
735	736
737	738
739	740
741	742
743	744
745	746
747	748
749	750
751	752
753	754
755	756
757	758
759	760
761	762
763	764
765	766
767	768
769	770
771	772
773	774
775	776
777	778
779	780
781	782
783	784
785	786
787	788
789	790
791	792
793	794
795	796
797	798
799	800
801	802
803	804
805	806
807	808
809	809
811	812
813	814
815	816
817	818
819	820
821	822
823	824
825	826
827	828
829	829
831	832
833	834
835	836
837	838
839	839
841	842
843	844
845	846
847	848
849	849
851	852
853	854
855	856
857	858
859	859
861	862
863	864
865	866
867	868
869	870
871	872
873	874
875	876
877	878
879	879
881	882
883	884
885	886
887	888
889	889
891	892
893	894
895	896
897	898
899	900
901	902
903	904
905	906
907	908
909	909
911	912
913	914
915	916
917	918
919	920
921	922
923	924
925	926
927	928
929	929
931	932
933	934
935	936
937	938
939	939
941	942
943	944
945	946
947	948
949	949
951	952
953	954
955	956
957	958
959	959
961	962
963	964
965	966
967	968
969	970
971	972
973	974
975	976
977	978
979	979
981	982
983	984
985	986
987	988
989	989
991	992
993	994
995	996
997	998
999	1000

Vous recevrez ultérieurement des instructions spéciales concernant les installations d'éclairage électrique.

REPARTITION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX ET DEPENSES:

Le Service du Matériel et de la Traction exécutera à son compte, le chauffage des nouveaux locaux et des installations intérieures d'éclairage électrique, étant entendu toutefois que les appareils destinés à cet éclairage lui seront fournis par vos soins, au compte du Service de la Voie et des Bâtiments.

Il se chargera également de la réalisation des sols, mais au compte du Service de la Voie et des Bâtiments, et vous aurez à établir à cet effet un bon de commande.

Vous fournirez les pavés en bois de remplacement nécessaires, et vous m'adresserez, en vue de cette fourniture, une proposition de commande au nom de la Ville de PARIS - Usine Municipale de Fabrication des Pavés de bois, 2 rue des Cévennes - PARIS XV^e - (Prix actuel des pavés : 50^frs la tonne).

Tous les autres travaux seront effectués par vos soins au compte du Service de la Voie et des Bâtiments avec le concours de la main-d'œuvre que le Service du Matériel et de la Traction pourra mettre à votre disposition; vous aurez donc à comprendre cette main-d'œuvre dans le bon de commande visé plus haut.

DEPENSES : Les dépenses à la charge du Service de la Voie et des Bâtiments pour l'ensemble du projet sont évaluées à 390.000^f suivant la décomposition ci-après :

.....

	T.C.	E.E.	Totaux
AULNOYE.....	76.500	6.400	82.900
LENS.....	42.500	600	43.100
HELLEMES.....	260.500	3.500	264.000
	<u>379.500</u>	<u>10.500</u>	<u>390.000</u>
Ensemble.....	390.000 ^f		
			=====

Elles seront imputées sur le crédit T.C. dont le N° vous sera indiqué dès que nous aurons été avisés de son ouverture.

Vous trouverez ci-jointe, en 3 exemplaires, l'estimation de la

(82.900frs (I) (AULNOYE) (I)
dépense de (43.100frs (II) afférente aux travaux de (LENS) (II)
(264.000frs (III)) (HELLEMES) (III)

EPOQUE D'EXECUTION : Après ouverture du crédit nécessaire et approbation ministérielle du projet.

Vous pouvez néanmoins faire exécuter dès maintenant les travaux préparatoires avec le concours de la main-d'œuvre du Service du Matériel et de la Traction.

J'attire votre attention sur la nécessité de terminer les travaux dans le courant de Septembre prochain de manière à permettre l'utilisation des nouveaux locaux dès l'ouverture de la période scolaire.

L'Ingénieur en Chef de l'Entretien

" GUILLAUME "

Décalque à M. PEFFERKORN

Copie a été faite à :

M. AUBRY
LECLERCQ
VIGIER

Orig. de la de 4413
Sous

VB. N. 41, 32-33/3482

Ateliers d'AULNOYE
LENS et HELLEMES

Extension et
aménagement des
écoles
d'apprentissage

T.O. N°20.027

Annexe :
1 Notice (3 ex.)

Annexes :
1 Notice (3 ex.)

S. HELLEMES
2^e au Registre

W. S. N. 101
l'école d'apprentissage
l'agrandissement de

M. MERCK (1)

17 AOUT 1939
le Chef du 5^e Arrond. (2)
DELEHAYE (3)

NORD — TRAVAUX	
Service Central	
17 AOUT 1939	
Rép ^e L. S.	Pièces

N° 114

4

ORDRE D'EXECUTION

Suite à mes instructions VB. N. 4b du 13 Juin
dernier, relatives au projet rappelé ci-contre.

TRAVAUX A REALISER — Les travaux relatifs aux installations électriques à réaliser à

AULNOYE (1) }
LENS (2) } qui seuls intéressent votre
HELEMES (3) } Arrondissement,

sont repris à la notice détaillée ci-jointe en triple exemplaire.

DEPENSES — Les dépenses à la charge du Service de la Voie et des Bâtiments sont reprises à l'estimation en votre possession.

Elles seront imputées sur le crédit T.O.
N°20.027 ouvert pour l'exécution du projet rappelé en marge.

EPOQUE D'EXECUTION — Dès réception du matériel,
L'Ingénieur en Chef de l'Entretien,

Signé: DRNAUX

CLASSEUR

COPIE

D. 3002/4

21/9/39

MV

Ministère
des Travaux Publics

Direction Générale
des Chemins de fer
et des Transports.

5^{me} Bureau

Région Nord

Lignes diverses

Ateliers d'AULNOYE,
INNS et HELLEMNES

Extension et aménagement
des écoles d'apprentissage.

original classé

LS 44

Aulnoye

3^{me} R. Hellennes
6^{me} R. 6^{me} Tech
Agrandissement
de l'école d'apprentissage

faite le 23/9/39

Paris, le 20 septembre 1939

LE MINISTRE

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer.

ORD TRAVAUX
Service Central

28 NOV 1939

Rec L. P. 114 H. Blo

En exécution de la décision ministérielle du 23 février 1939, instituant une procédure simplifiée pour l'examen des projets de travaux complémentaires dont le montant net est compris entre 200.000 Frs et 1 million de francs, le Service Central des Installations Fixes a adressé, le 25 mai 1939, à M. le Directeur du Contrôle Technique, un bordereau de présentation d'un projet compris au programme des travaux complémentaires de la Société Nationale des Chemins de fer (Région Nord), et concernant l'extension et l'aménagement des Ecoles d'Apprentissage des Ateliers d'AULNOYE, de INNS et d'HELLENNES.

La dépense d'ensemble s'élève à 390.000 Frs.

D'accord avec les Services de Contrôle intéressés, je donne mon approbation de principe au projet présenté, qui comporte :

A - des travaux complémentaires de premier établissement proprement dits, évalués en principal, à 379.500 Frs

B - des travaux au compte d'exploitation évalués à 10.500 Frs

étant entendu que les imitations seront effectuées conformément à la circulaire ministérielle du 20 mai 1902.

Toutefois, étant données les circonstances actuelles, le projet ci-dessus ne pourra être mis en exécution que s'il vous paraît présenter un intérêt immédiat. Dans cette hypothèse, et sauf le cas d'extrême urgence - dont vous auriez à me référer sans délai - les travaux ne seront entrepris qu'après demande

.....

ASSER

COPIE

21/10/39

28/10/39

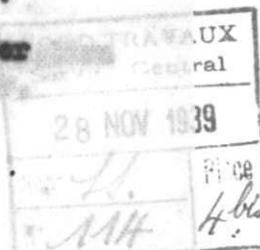
IV

notivée de la Société Nationale des Chemins de fer et confirmation de ma part de la présente approbation de principe.

Paris, le dix-septembre 1939

LE MINISTRE des TRAVAUX PUBLICS,
P. le Ministre et par autorisation,
Le Conseiller d'Etat,
Directeur Général des Chemins de fer
et des Transports,

" CLAUDON "



... du envoi de la note de la Société nationale des chemins de fer et des transports de l'Etat, concernant la construction d'un pont sur la rivière de la Côte à l'ouest de la ville de Béthune. Le pont sera construit entre deux îles, l'île de la Côte et l'île de la Côte, au sud de la rivière de la Côte. Le pont sera construit par la Société nationale des chemins de fer et des transports de l'Etat, et sera terminé dans l'année prochaine. Le pont sera construit par la Société nationale des chemins de fer et des transports de l'Etat, et sera terminé dans l'année prochaine.

Le budget de la construction sera fixé à 100.000 francs. D'accord avec les autorités de l'Etat, je donne le budget de la construction de la nouvelle ligne de chemin de fer entre Béthune et la Côte à 100.000 francs. Je donne le budget de la construction de la nouvelle ligne de chemin de fer entre Béthune et la Côte à 100.000 francs.

Le budget de la construction de la nouvelle ligne de chemin de fer entre Béthune et la Côte à 100.000 francs. Je donne le budget de la construction de la nouvelle ligne de chemin de fer entre Béthune et la Côte à 100.000 francs. Je donne le budget de la construction de la nouvelle ligne de chemin de fer entre Béthune et la Côte à 100.000 francs.

Le budget de la construction de la nouvelle ligne de chemin de fer entre Béthune et la Côte à 100.000 francs. Je donne le budget de la construction de la nouvelle ligne de chemin de fer entre Béthune et la Côte à 100.000 francs. Je donne le budget de la construction de la nouvelle ligne de chemin de fer entre Béthune et la Côte à 100.000 francs. Je donne le budget de la construction de la nouvelle ligne de chemin de fer entre Béthune et la Côte à 100.000 francs.

Ville de Hesdin
 Hesdin
 Rue 3^e en 8^e étage
 Agrandissement de l'école
 d'apprentissage

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
23 OCT. 1939	
Rép ^{re} L. S.	Pièces
N° 114	6

Extrait

Par note du 12/10/39 M. Flament
 informe M. Guillaume qui il est
 d'accord avec M. Lancienon pour que
 le service de la 2^e Division termine
 par ses propres moyens certains
 travaux prévus en 1940 comme T.C.

Original classé

L. S. 3156

Calais

Remaniement des divers bâtiments
 pour permettre la fusion des services W.A.P.V

CLASSE

Décalque à M. SAINT AUBIN

Copie à M. SAINT-AUBIN (M. PARLEBAS)

Copie à M. PEIRANI, pour avis

(M. BRUNOIS)

MP

NORD TRAVAUX
Service Central

21 OCT 1939

4. 8. Pièc

114 7

Paris, le 17 OCT. 1939

VB. N. dv

HELLERMES

École d'apprentissage

GALAIS-DEPOT

Regroupement des bureaux
en utilisant
le bâtiment de l'économat

Monsieur DELEHAYE,

Chef du 4ème Arrondissement de la Voie
LILLE

Sen N° Hellermes
Sub. N° 7. en Esp. 1^{er}
Agrandissement de l'école
d'apprentissage

Les 2 projets visés en marge ont été
compris dans la liste des T.C. dont la Région désire
poursuivre l'exécution et qui a fait l'objet de
la lettre à M. Porchez du 5 Octobre 1939 dont vous
avez reçu copie.

Or, M. Lancrenon a proposé de terminer
l'exécution des travaux dont il s'agit avec la
main-d'œuvre disponible dans son Service.

Je vous avise à toutes fins utiles que
cette proposition a été acceptée.

L'Ingenieur en Chef de l'Entretien

LESSER

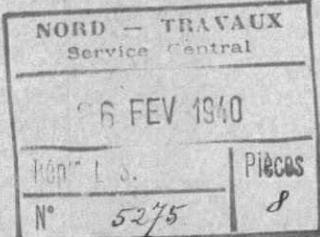
Dépêche à M. PEIRANI

Copie à M. AUBRY.

26 FEVRIER 1940.



VB/N. db

Ateliers d'AULNOYE,
LENS et HELLEMESExtension et aménagement
des Ecoles d'apprentissageAncien T.C. n° 20.027
employé pour les comptes
R.S. 243.064 AULNOYE
R.S. 244.101 HELLEMES
R.S. 245.075 LENS.

Monsieur DELEHAYE,
Chef du 4^{ème} Arrondissement de la Voie
à LILLE.

Je suppose que vous avez été tenu au courant de l'ouverture, au début de Janvier dernier, du compte R.S. 244.101 qui remplace, en ce qui concerne HELLEMES, le crédit T.C. n° 20.027 de 379.500^f (plus 10.500^f à E.E.) qui avait été ouvert en 1939 pour la réalisation du projet visé en marge.

Le part de ce même T.C. affecté à HELLEMES s'élevait à 260.500^f à T.C. (plus 3.500^f à E.E.).

Il résulte des renseignements qui m'ont été fournis par M. ROUSSEL le 25 Janvier 1940 que les dépenses comptabilisées à fin Décembre 1939 sur le compte R.S. 244.101 susvisé s'élèvent à 47.715^f 99.

Voudriez-vous m'indiquer le plus tôt possible le montant probable des dépenses qui seront imputées sur ce compte en 1940, montant qui, ajouté au chiffre de 47.715^f 99, représentera le montant total approximatif des dépenses qui seront faites par le Service V.B. pour la réalisation du projet d'HELEMES.

L'ingénieur en Chef de l'Entretien
Le Chef de la Division des Etudes

CLASSE

26 FEVRIER 1940.



VB/N. db

Ateliers d'AULNOYE,
LENS et HELLEMESExtension et aménagement
des Ecoles d'apprentissageAncien T.C. n° 20.027
employé pour les comptes
R.S. 243.064 AULNOYE
R.S. 244.101 HELLEMES
R.S. 245.075 LENS.Monsieur DELEHAYE,
Chef du 4ème Arrondissement de la Voie
à LILLE.

Je suppose que vous avez été tenu au courant de l'ouverture, au début de Janvier dernier, du compte R.S. 244.101 qui remplace, en ce qui concerne HELLEMES, le crédit T.C. n° 20.027 de 379.500^f (plus 10.500^f à E.E.) qui avait été ouvert en 1939 pour la réalisation du projet visé en marge.

Le part de ce même T.C. affecté à HELLEMES s'élève à 260.500^f à T.C. (plus 3.500^f à E.E.).

Il résulte des renseignements qui m'ont été fournis par M. ROUSSEL le 25 Janvier 1940 que les dépenses comptabilisées à fin Décembre 1939 sur le compte R.S. 244.101 susvisé s'élèvent à 47.715^f 99.

Voudriez-vous m'indiquer le plus tôt possible le montant probable des dépenses qui seront imputées sur ce compte en 1940, montant qui, ajouté au chiffre de 47.715^f 99, représentera le montant total approximatif des dépenses qui seront faites par le Service V.B. pour la réalisation du projet d'HELEMES.

L'Ingénieur de la Voie,

J. M. Aubry 26/2/40

L.M.

L'Ingénieur en Chef de l'Entretien

Le Chef de la Division des Etudes

CLASSEZ le ligne
en suite d'envoyer
au M. Aubry 25/2/40

4 AVRIL 1940

S. n° Hellennes
S. n° 3^{me} EX 03
agrandissement
de l'école
d'apprentissage
Année 1940
Etats trimestriels R^o
(2^{me} trimestre)

Monsieur GUILLAUME,

NORD TRAVAUX	
Service Central	
10 AVR 1940	
Rep. LS	Pièce N 5275 10

Original classe à G.5325

Etats périodiques

Etats trimestriels des projets
R^o et R^o de 100.000 à 400.000^f

Vous trouverez ci-joint le 1^{er} envoi aux Services Centraux des programmes trimestriels de projets R^o et R^o de montant supérieur à 100.000^f (50.000^f s'ils comportent des modifications d'enclenchements) dont l'établissement a été prévu par la Note Générale série V.B., sous-série A G n° 7-45 du 23 Mai 1939 et par la lettre du 18 Juillet 1939 de M. PORCHEZ donnant des précisions à ce sujet.

Ces programmes trimestriels rendent inutiles les présentations de projets qui étaient faites précédemment à ces services sous bordereaux bi-mensuels.

En principe, les programmes ci-annexés doivent comprendre, non seulement les projets R^o d'importance supérieure aux chiffres indiqués ci-dessus et dont la réalisation est envisagée, mais aussi, à titre de regularization, tous ceux qui ont été réalisés ou entrepris sans avoir été présentés aux Services Centraux sous bordereaux bi-mensuels et approuvés par eux.

En conséquence, j'y ai fait figurer les 4 projets suivants qui rentrent dans cette dernière catégorie:

- VALENCIENNES: Crédit d'une nouvelle entrée directe dans l'avant-gare;
- Dépôt d'AULNOYE: Rétablissement de la sortie de secours.
- Dépôt de VALENCIENNES: Etablissement d'une liaison de secours.

JO ASSIST

- Region du NORD: Acquisition de 350 bouteilles d'acétylène nécessaires à l'éclairage des signaux.

D'autre part, la question pouvait se poser de savoir s'il convenait de comprendre aux dits programmes les projets désignés ci-après:

a) St-Ouen-les-DOCKS - Achèvement du rez-de-chaussée du bâtiment du Laboratoire;

b) Ateliers d'AULNOYE, LENS et HELLEMES - Extension et aménagement des écoles d'apprentissage.

Pour le projet de St-Ouen (a ci-dessus), en effet, je n'ai pas trouvé trace d'une approbation explicite par le Service des I.E.P. Mais, dans votre lettre du 7 Mars 1940 demandant à M. PORCHEZ un crédit de 380.000 pour construire l'étage etachever ainsi le Laboratoire, il est indiqué que "les crédits ouverts jusqu'à présent pour la construction du Laboratoire Central S.E. de St-Ouen permettent d'achever la construction du rez-de-chaussée de ce bâtiment" et, par lettre du 16 Mai, M. PORCHEZ vous a alloué ce crédit. On peut donc considérer qu'en même temps, M. PORCHEZ a approuvé implicitement l'achèvement du rez-de-chaussée, et, dans ces conditions, je n'ai pas fait porter ce projet aux programmes ci-annexés.

Quant aux travaux d'AULNOYE, LENS et HELLEMES (b), ils ont fait tout d'abord l'objet d'un projet T.C. approuvé en principe par décision ministérielle du 20 Septembre 1939. Mais comme les I.V. intéressés ont fait connaître à M. DEMAUX, quand cette décision est intervenue, que les travaux étaient en voie d'achèvement, et étant donné d'autre part que M. PORCHEZ, par lettre du 25 Novembre 1939, a fait connaître à M. le Directeur que le projet n'ayant pas été

retenu au programme des T.C. de 1940, nous n'insisterions pas pour obtenir une approbation définitive, il a été décidé de faire les imputations sur des comptes R^e ainsi que M. MUCHERLE me l'a fait savoir le 12 Janvier 1940.

Je vous signale à cette occasion qu'il résulte des renseignements qui m'ont été fournis depuis lors par M. ROUSSEL et par les I.V., que la dépense totale pour AULNOYE, LENS et HELLEMES s'élèvera à 346.820^f dont 87.510^f sur l'exercice 1939 et 259.310^f sur l'exercice 1940. Du fait de ces imputations, notre budget R^e de 1940 supporte une dépense de 259.310^f que nous aurions imputée à T.C. si nous avions demandé au Ministre l'approbation définitive du projet.

Quoi qu'il en soit, les Services Centraux du Matériel et des I.V., ayant donné leur adhésion au dit projet avant sa présentation au titre des T.C., -laquelle a d'ailleurs été faite par M. PORCHEZ- j'ai jugé inutile de le reprendre aux états ci-annexés.

"VIGIER"